

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 1020 accordant une allocation mensuelle de 500 fr. à des agents de l'usine électrique.....

n° 1020

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1942

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1942

Date du numéro
1 janvier 1942

VISAS

la Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 ; sur la proposition du chef du Service des travaux publics, administrateur de l'usine électrique,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — A partir du 1° Janvier 1942, une allocation mensuelle de cinq cents francs, exclusive de toute heure supplémentaire, est accordée à chacun des agents de l'usine électrique nommés ci-après : M. Rouckert (Eugène), mécanicien; M. Guégan (Antoine), mécanicien, Cette allocation est indépendante des traitements perçus par ces agents à leurs Compagnies respectives, et qui sont remboursés à celles-ci par la colonie. Art.2. la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera

NOUAILLETAS.